

## CONCILIATION CNOSE

### Audience du 14 novembre 2013

Le Comité National Olympique Sportif Français a été saisi d'une demande de conciliation du club de Montpellier AHB contestant la décision du jury d'appel de la FFHB du 26 août 2013 ayant confirmé la sanction infligée en première instance par la commission de discipline de la LNH.

L'audience de conciliation s'est tenue le 14 novembre 2013 en présence d'un représentant de la FFHB.

À la suite de cette audience, le conciliateur du CNOSE a notifié aux deux parties, le 24 décembre 2013, sa proposition de conciliation visant à confirmer la décision fédérale.

La FFHB a accepté la proposition et, par conséquent, maintenu la sanction du retrait de -1 point avec sursis infligée à l'équipe 1<sup>re</sup> du groupement sportif Montpellier AHB évoluant en championnat D1M, assortie d'une période probatoire de 6 mois.

### Audience du 19 décembre 2013

[REDACTED]

[REDACTED]

## COMMISSION DE DISCIPLINE

### Réunion des 20 et 21 novembre 2013

[REDACTED]

## INFORMATIONS IHF

### Coupe d'Afrique des Nations 2014 Rappel de la réglementation IHF pour la libération des joueurs internationaux

La Coupe d'Afrique des Nations (CAN) prévue à Alger du 16 au 25 janvier 2014 est une compétition officielle organisée par la Confédération africaine de handball (CAHB) et inscrite au calendrier international de l'IHF.

Plus précisément, cette compétition est un « championnat continental » au sens de l'article 7.1.3.1 du Code d'admission pour joueurs de handball de l'IHF.

Ainsi, en cas de convocation de joueurs ou joueuses pour une équipe nationale qualifiée\* pour la CAN 2014, **la période de libération doit courir au minimum du 1<sup>er</sup> janvier au 26 janvier 2014** (transport compris).

La convocation devra avoir été adressée, par la Fédération africaine demandeuse, au club français et à la FFHB au minimum 30 jours avant le début de l'activité de l'équipe nationale.

À défaut de libération par son club français, les joueurs concernés **n'auront pas le droit d'évoluer dans leur club en compétition officielle entre le 14 et le 30 janvier 2014**.

Si un ou plusieurs joueurs jouent malgré cela, leur Fédération nationale pourra demander à la CAHB ou à l'IHF de leur infliger une sanction disciplinaire

pouvant aller jusqu'à 6 mois de suspension. Cette sanction sera en outre applicable en France.

Enfin, il est rappelé que la sélection d'un joueur international étranger ne peut justifier, en elle-même, une demande de report auprès de la COC fédérale pour les compétitions nationales françaises.

\* Les équipes qualifiées pour l'édition 2014 sont :

- masculin : Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Egypte, Gabon, Lybie, Maroc, Nigeria, République démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie,  
- féminin : Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie.

## DIVERS

### 1<sup>er</sup> janvier 2014 : fin des mesures transitoires pour les salariés ressortissants Bulgares et Roumains

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les mesures transitoires appliquées aux travailleurs bulgares et roumains prendront fin.

À compter de cette date, tout citoyen bulgare ou roumain pourra librement travailler en France, comme tout autre citoyen européen (sauf pour le travailleur croate qui demeure soumis à une réglementation spécifique).

Ainsi, les ressortissants de Roumanie ou de Bulgarie ne seront plus soumis à l'obtention ni d'une carte de séjour en préfecture ni, en cas d'emploi salarié, d'une autorisation de travail.

### Revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le Ministère chargé du Travail a annoncé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le taux horaire du SMIC passerait de 9,43 € à 9,53 € ; soit 1445,38 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Le décret correspondant est en cours de publication.

Par ailleurs, le site Internet [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) a publié diverses actualités concernant de nouveaux taux au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (cotisations patronales, versement transport, etc.).

### Rappel : le temps partiel au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Suite à l'information déjà publiée dans le *Handinfos* n° 743 du 23 octobre 2013, nous vous rappelons les nouvelles règles applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en matière de travail à temps partiel.

Tout d'abord, ces règles de droit commun s'appliquent aussi bien dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) que dans celui d'un CDI « classique » (par distinction avec le CDI intermittent, non concerné).

Les principes posés par la loi :

– **Tous les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 devront l'être pour une durée minimale hebdomadaire de 24 heures,**

– Dans le cadre d'un accord d'entreprise sur l'organisation pluri-hebdomadaire du temps de travail, une durée équivalente devra être prise en compte sur le mois (104 heures) ou l'année (1 102 heures),

– Trois types de dérogations existent :

1. Sur demande individuelle, écrite et motivée, du salarié et uniquement pour lui permettre soit de faire face à des contraintes personnelles, soit de cumuler plusieurs activités afin d'atteindre une durée globale de travail correspondant à un temps plein ou au minimum de 24 heures,

2. Dans le cadre d'un accord de branche étendu lorsque celui-ci prévoit des garanties concernant des horaires de travail réguliers ou permettant à un salarié de cumuler plusieurs activités pour atteindre un temps complet ou au moins 24 heures hebdomadaires,

>> dans tous les cas de ces deux dérogations, les horaires de travail devront être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes,

3. Pour la poursuite d'études par un salarié de moins de 26 ans.

La période d'application :

– Les nouvelles dispositions du code du travail relatives au temps partiel entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; c'est-à-dire que tout nouveau contrat à

temps partiel conclu à partir de cette date sera obligatoirement soumis, par principe, à une durée minimale hebdomadaire de travail de 24 heures,

– **Pour les contrats déjà conclus et en cours au 01/01/2014 : leur exécution peut se poursuivre sans changement au plus tard jusqu'au 01/01/2016,** sauf si le salarié demande l'application des 24 heures hebdomadaires minimales. Ainsi, cette période transitoire est applicable à tous les contrats de travail à temps partiel du secteur du Sport conclus pour une durée hebdomadaire inférieure à 24 heures.

## EXTRAITS PV

### Conseil d'administration du 29 novembre 2013 Siège de la FFHB à Gentilly

Présents : BARBUSSE Béatrice, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BETTEN-FELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, BOUTHEMY Philippe, DUBUS Odile, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, GLEIZES CERVERA Sophie, GODARD Michel, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, LIENARD Christian, MANOUVRIER Alexis, MARTINI Laurent, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjalem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, POTARD Georges, SCARSI Claude, SEREX Francis, VILLEPREUX Brigitte.  
Assistent : AMIEL André, BANA Philippe, GOUGEON Daniel, JACQUET Michel, LACOUX Jean-Pierre, PRADIER Grégory, COLLIN Cyril (en partie).  
Excusés : BOUSSUGE Martine, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, GUICHARD Jean-Louis, SMADJA Alain.  
Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.  
La séance est ouverte à 16 h.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité le procès-verbal de ses séances des 18 et 19 octobre 2013 avec 2 modifications proposées par Brigitte VILLEPREUX :

« Certains CTS remplissant de plus en plus de tâches nationales, mais restant des coordonnateurs de Projets, se voient de plus en plus accompagnés par des cadres techniques ou administratifs privés dans le suivi des Projets Territoriaux » au lieu de « Les CTS semblent moins présents. Or ils sont des éléments structurants du territoire. »

« Un débat s'instaure sur les évolutions des postes de CTS et de CTF qui doivent assurer la coordination sur les tâches de proximité, tout en assurant la Politique Territoriale. » au lieu de « Un débat s'instaure sur les évolutions des postes de CTF et CTS qui prennent de la distance avec le terrain pour se concentrer sur d'autres tâches ».

Avec ces deux modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président accueille Béatrice BARBUSSE et Nodjalem MYARO. Il profite de l'occasion pour ouvrir ce conseil d'administration en leur demandant d'évoquer les souvenirs du titre de 2003. Certains membres du conseil dont André AMIEL racontent quelques anecdotes liées à ce moment important de la vie de notre Fédération. Il invite aussi le conseil d'administration à un temps d'applaudissements pour encourager l'équipe de France A Féminine dans la perspective des championnats du monde en Serbie prévus dans quelques jours.

Le président précise que l'assemblée générale exceptionnelle, prévue pour janvier 2014 à l'issue du dernier conseil d'administration, n'est plus d'actualité en raison des conséquences de ses derniers rendez-vous avec le Conseil général du Val-de-Marne et la Mairie de Gentilly. Il précisera durant nos débats les raisons et les propositions liées à cette décision.

Christian LIENARD et Cyril COLLIN présentent les évolutions nécessaires de Gest'Hand3 pour des raisons techniques (migration vers mobiles et tablettes avec des logiciels adaptés). La forme actuelle de Gest'Hand est très cloisonnée et ne permet pas de répondre aux nouvelles réalités des demandes des utilisateurs. La nouvelle architecture se devra d'être plus plastique. Alain KOUBI insiste sur la nécessité de consulter les clubs pour élaborer un outil qui soit le reflet de leurs besoins. François GARCIA rajoute que les Ligues, les Comités et les Commissions

doivent également être consultés. Des commissions l'ont été, d'autres n'ont pu être rencontrées en particulier les élus de ces commissions. C'est le cas des commissions arbitrage, développement, contrôle de gestion et finances ainsi que du trésorier. Il est convenu de procéder également à leur consultation.

Christian LIENARD fait part des 13 réunions qui ont déjà eu lieu au niveau du siège. Un courrier en direction des ligues, comités et clubs est prévu dès le début de la semaine prochaine.

Cyril COLLIN expose une présentation du projet en l'état de la réflexion actuelle et des étapes franchies jusqu' alors. De la discussion, il ressort la nécessité de poser un règlement pour cadrer les envois en masse et l'utilisation des boîtes mail, afin d'éviter les risques d'arrêt des services de notre hébergeur actuel.

Le président résume en demandant des constats plus simples : logiciels vieillissants, évolution de l'outil pour les mobiles et tablettes, adresses standardisées confirmées et services aux clubs et autres via une dématérialisation maximale des procédures et des documents. Les questions liées aux flux financiers seront vues dans un second temps. La protection juridique de ces outils et de leur utilisation doit être expertisée.

Philippe BANA et Alain KOUBI présentent la candidature de la FFHB à l'Euro 2018. La stratégie est déterminée par les opportunités de l'organisation de cet événement. Un événement fort peut être organisé par Olympiade. Le secteur féminin est concerné. La crédibilité par rapport aux partenaires publics et privés est aussi un argument d'engagement. La France est attendue par l'EHF pour le 1<sup>er</sup> Euro de son histoire organisé en France. L'enchaînement Mondial 2017 et Euro 2018 à près de 2 ans d'intervalle est-il un avantage ou un inconvénient ? Les grands événements ont des effets structurants et dynamisants. Cette compétition peut aider des clubs et collectivités à améliorer ou s'engager dans des projets de construction de salles. L'enjeu sportif est fort : l'Euro qualifie aux Jeux Olympiques ou aux Tournois qualificatifs olympiques. Les menaces concernent la disparition de grands événements handball et repoussent pour la prochaine mandature une candidature au Mondial 2021.

Les forces sont : une image positive du Mondial 2007, une capacité de maîtrise dans l'organisation et l'animation, un producteur hôte TV prêt, un système d'organisation rodé et une équipe compétitive. Les faiblesses sont : le délai rapide de dépôt de dossiers et les incertitudes des sites pour la candidature.

Une lettre d'intention a été déposée en juin 2013 et l'envoi du dossier de candidature doit être effectif au 11 décembre 2013. L'inspection de l'EHF aurait lieu entre janvier et avril 2014. La présentation à l'exécutif de l'EHF est programmée en juin 2014. Le vote relèvera du Congrès de l'EHF à l'automne 2014.

Le schéma de compétition est celui des Euros : 4 poules de 6, un tour préliminaire, le tour principal et la phase finale. Il y aurait la possibilité de 7 sites de compétition au minimum. Le marketing et les droits TV appartiennent à l'EHF. Le cahier des charges financier de l'EHF, autour de 10 M€ est présenté aux administrateurs. Alain KOUBI procède à la comparaison entre le Mondial 2007 et l'Euro 2018.

Claude SCARSI fait un point sur les risques. Il estime qu'une hypothèse maximale peut amener le budget à 13M€ et il faut tenir compte de cette marge d'erreur. D'autre part, en fonction des sites, la billetterie est incertaine et variable selon les salles. Sans une aide du CNDS, nous ne pouvons pas candidater. Les subventions des collectivités peuvent être moins importantes qu'en 2007. En conclusion, le projet est « jouable » mais risqué.

Alexis MANOUVRIER souligne l'ambition de ces deux projets aussi rapprochés. Nous ne pourrions pas tirer les enseignements du Mondial 2017 puisque l'engagement est à prévoir dès à présent. Il y a aussi la question de l'implication des territoires avec un intervalle très court entre les deux événements.

Nodjiale MYARO fait part de son avis favorable au projet.

Béatrice BARBUSSE souligne l'implication des autres sports et la place que nous sommes en train de perdre malgré les risques évalués et considérés comme raisonnables, elle est favorable à la candidature.

Odile DUBUS trouverait aussi logique de candidater au regard des engagements convenus avec le Ministère chargé des sports dans la Convention d'objectifs sur la pratique féminine.

Le président résume que les risques, s'ils sont pris, devront être assumés comme tous les autres projets. Les engagements impliquent au-delà de 2017.

La proposition est validée avec 1 abstention et 28 voix pour : la France est candidate à l'organisation de l'Euro 2018 féminin.

Nodjiale MYARO fait part des échanges qui ont eu lieu en amont de ce conseil d'administration entre le bureau directeur de la FFHB et les présidents des clubs de LFH. Elle précise qu'une conférence téléphonique est prévue le 20 décembre pour poursuivre les discussions initiées au cours de cette rencontre. Elle souhaite entendre et engager un dialogue constructif avec les clubs dans l'intérêt du handball féminin de haut niveau.

Philippe BANA présente les engagements obtenus dans le cadre de la Convention d'objectifs avec le Ministère : 3,6 M€ pour 2014 au global. Des actions de développement, de formation, de soutien à la pratique du haut niveau, sur le médical, ont été présentées avec l'objectif d'obtenir 2 médailles aux Jeux Olympiques de Rio. Le président rappelle le cadre des négociations dans un contexte de diminution du budget de l'État. Il fait le point sur la promotion des événements, l'emploi et le médical (dont la lutte contre le dopage, ainsi que les questions de procédure de prévention et sanction relatives au cannabis). Il rappelle les exigences par rapport à des cibles particulières. En conclusion, Alain KOUBI note que les pourcentages d'attribution ont baissé de manière significative. Toutefois, la FFHB ne connaît qu'une baisse globale de 0,46%.

Michel JACQUET fait un rappel des échéances et de l'accompagnement de KENEO (notre prestataire extérieur) dans le cadre de la préparation du Mondial 2017. Il fait état à ce jour de toutes les visites des sites réalisés par KENEO, Olivier KRUMBHOLZ et lui-même. L'expertise globale est prévue en décembre. L'annonce des sites devrait intervenir dans la deuxième partie du premier semestre 2014. Le budget de cette organisation est prévu à hauteur de 22 M€ hors animations périphériques. Le conseil d'administration est informé de la venue du président de l'IHF, ce samedi 30 novembre, dans le cadre de l'assemblée générale constitutive du comité d'organisation du Mondial 2017. À ce titre, le conseil d'administration autorise le président et le trésorier à ouvrir un compte à la Banque populaire Rive de Paris, dont ils seront les signataires. Le président évoque la question des droits marketing. Une réunion est prévue le 9 janvier 2014 pour faire un bilan d'étape avec les partenaires fédéraux sur les perspectives d'engagement relatives à ce dossier.

Jacques BETTENFELD fait le point sur les affaires en cours et une procédure de conciliation devant le CNOSF concernant une réclamation en Coupe de France. Un point à date est fait sur la procédure pénale liée aux placements à risques.

Il explique la procédure d'annulation de la désignation de l'expert décidée par la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Montpellier le 26 novembre 2013, dans le cadre de l'affaire pénale des paris sportifs autour de la rencontre Cesson/Montpellier. Conformément à cette décision, le rapport de l'expert est également annulé ainsi que plusieurs pièces ou extraits du dossier liés à cette expertise. L'annulation du rapport de l'expert n'a pas entraîné l'annulation des actes de poursuites contre, notamment, les joueurs et le juge d'instruction dispose encore de la faculté de procéder à une nouvelle désignation d'expert. Le bureau directeur souhaite simplement que la justice fasse son travail jusqu'à la décision définitive.

La FFHB s'en tient à sa ligne de conduite initiale de ne pas communiquer avant l'issue des procédures en cours.

Michel JACQUET fait le point sur le dossier de la Maison du handball et le Centre technique national pour lequel Philippe BANA a été mandaté pour apporter des éléments liés à l'activité et aux besoins de la Direction technique nationale.

À la suite d'un rendez-vous de Joël DELPLANQUE avec le président du Conseil général du Val-de-Marne, ce dernier a fait valoir son intérêt pour accueillir une structure handball, notamment sur le Parc interdépartemental de Choisy-le-Roi. Michel JACQUET présente le site. Il présente également les possibilités de bureaux proposées par le Conseil général à Gentilly. La Fédération pourrait occuper ces bureaux à compter du premier semestre 2014. Joël DELPLANQUE a également rencontré Madame le Maire de Gentilly pour faire le point sur la vente du siège actuel dans la perspective d'une cession du bien à compter du premier semestre 2015.

Le président résume en disant que ces perspectives permettent de penser que la vente du bien se fera dans de bonnes conditions en commun accord avec la Mairie de Gentilly. Par ailleurs, la proposition de mise à disposition gracieuse des locaux de Gentilly donnera à la Fédération du temps pour réaliser l'opération de vente.

Michel GODARD évoque ensuite l'ambition de l'Institut fédéral de formation qui est liée à la Maison du handball. Il rappelle le fonctionnement du groupe de pilotage et du groupe technique. Il précise que l'Institut de formation est l'outil de tous. Il pointe d'abord les débats en cours autour de la dénomination (Institut national de formation et de l'emploi). Ensuite, il est fait état de la prise en compte des territoires dans ces réflexions.

Deux phases sont retenues à ce stade :

- une phase transitoire avec un périmètre restreint auquel il faudra y ajouter des espaces mutualisés avec des services de la fédération et, s'agissant du recrutement, il est envisagé un directeur administratif de la formation et une assistante dont les salaires seraient amortis, notamment, par les droits des formations en deux à trois ans ;
- une seconde phase d'intégration à la Maison du handball.

Le président fait quelques rappels sur la formation. Il évoque la charte qui devra faire état d'une plus-value par rapport à ce qui se passe déjà sur les territoires. Il souligne que l'Institut n'est pas lié aux locaux. La question centrale reste pour lui de savoir ce que nous voulons en faire et ce dès à présent.

Michel GODARD fait le point sur la contextualisation des formations et l'analyse de ce qui est fait sur le territoire. Il intègre la FOAD à cette réflexion. Enfin, il fait un point sur l'organisationnel, le développement et la DTN.

Le président estime que la question du programme d'activités est essentielle. À ce sujet, Jacques BETTENFELD demande à ce que le programme soit envoyé par Michel GODARD à tous les administrateurs.

Le président précise que l'Institut de formation sera installé dans les locaux vers lesquels nous déménagerons prochainement, que le programme semble prêt au regard des éléments apportés aujourd'hui. Il est évident que l'économie générale doit être aussi.

Le conseil d'administration, sur proposition du président, donne son feu vert à Michel GODARD pour poursuivre le travail engagé.

S'agissant de la réforme statutaire, Claude PERRUCHET souhaite en introduction que cette version 12 soit celle présentée aux ligues et comités même s'il peut subsister encore quelques modifications. Il lui paraît important au stade où nous en sommes aujourd'hui d'acter les évolutions du fonctionnement fédéral. Il faut préserver une homogénéité nécessaire à un bon fonctionnement démocratique de la fédération et il est nécessaire d'envisager une nouvelle structuration du conseil d'administration. Il développe la nouvelle composition proposée en présentant les membres élus par collègues.

Le président propose que les présidents de ligues et de comités soient réunis début janvier en lieu et place de l'assemblée générale envisagée il y a quelques semaines. L'idée est de permettre à ces instances de débattre entre autres de la question des statuts et de repartir avec des documents supports pour poursuivre les réflexions en vue d'une présentation pour vote à l'assemblée générale de Martinique.

La version 12 de propositions de modifications des statuts est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.

Joël DELPLANQUE annonce que la candidature de Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, comme chef de délégation de l'équipe de France junior féminine, a été validée par le bureau directeur.

Michel JACQUET fait part du départ avec Florence LECAT, responsable Communication. Son remplacement doit être envisagé dans le cadre d'une réflexion générale sur l'organisation des services marketing, communication et la cellule événementielle. Il fait aussi état du recrutement de Nolwenn GUILLOU pour l'assistance au secrétariat de la commission médicale avec des polyvalences sur l'assistance du secrétariat du président et de l'hôtesse d'accueil. Des mouvements de personnels sont aussi en cours au niveau de deux médecins des équipes de France.

Claude SCARSI fait ensuite un point sur la création du comité d'entreprise et présentent les noms des membres élus.

En conclusion de ces points, le président fait appel aux administrateurs pour venir en aide en tant qu'élus au niveau des relations extérieures et demande aux personnes intéressées de se rapprocher de Michel JACQUET. Laurent MARTINI fait part de son intérêt pour un premier travail d'analyse en amont. Béatrice BARBUSSE confirme la nécessité de donner un sens à ces trois entités (marketing, communication, événementiel) en déterminant préalablement ce que nous souhaitons y faire. Alexis MANOUVRIER propose de faire un retour d'expérience sur les

échanges qui ont eu lieu au début de la précédente mandature. Il ajoute son constat sur les évolutions qui nous amènent à tendre vers une Centrale d'achats et à l'organisation actuelle du Développement dans le cadre de la cohésion sociale. Gilles BASQUIN, Georges POTARD et Véronique PECQUEUX-ROLLAND peuvent aussi apporter leurs contributions d'élus à cette organisation.

Le président présente les chiffres des ventes de places pour l'organisation du Tournoi RAZEL-BEC qui marquent une baisse sensible des réservations au regard des organisations antérieures. Georges POTARD estime qu'il n'y a pas eu de soutien de l'institution fédérale auprès des territoires franciliens à la faveur du passage de l'organisation dans le giron de la fédération et il le regrette.

Georges POTARD présente le pilotage du projet des finalités des championnats de France (dites « métroultamarines ») de juin 2014 et le déroulement envisagé à ce jour avec une soirée culturelle et sportive en amont de la semaine, l'installation d'un village ultramarin pendant les séquences sportives, la création d'un tournoi « consolante » pour les éliminés des finales ultramarines et une réorganisation de la soirée festive.

Pascal BAUDE estime que la volonté de permettre aux équipes ultramarines de participer à la Coupe de France nationale a posé des problématiques délicates dans la mesure où les déplacements des clubs métropolitains paraissent peu envisageables et ne dépendent que d'un engagement volontaire des clubs concernés. Malgré les précautions préalables pour anticiper ces déplacements, Pascal BAUDE constate qu'il faut réfléchir éventuellement à une solution de prise en charge financière pour dépasser les problèmes rencontrés. Pour cela, une première piste pourrait être de limiter les représentants ultramarins aux champions ultramarins, ce qui ne fera qu'une équipe masculine et une équipe féminine qualifiées dans chaque Coupe de France nationale.

Le président précise qu'il a été prévu cette question à l'ordre du jour du CPLUM de janvier 2014 en envisageant toutes les conséquences sur le plan sportif, réglementaire et financier. Il demande à Jocelyne MOCKA-RENIER de regarder la manière dont s'organisent les compétitions dans les autres disciplines.

Claude SCARSI donne des éléments complémentaires aux informations communiquées lors du précédent conseil d'administration sur la Centrale d'achats. Sur le plan juridique, il s'agit de la création d'une SAS où la FFHB détiendra 65% des parts. Le capital de 100k€ sera libéré intégralement avec une avance en compte courant de 200k€. Il sera nécessaire d'ouvrir un compte en banque. En outre, le premier exercice comptable se fera sur 23 mois. Cette société sera une filiale de la FFHB dont le démarrage des activités commerciales est prévu fin mai ou début juin 2014. Ce schéma est confirmé à l'unanimité.

Alexis MANOUVRIER présente le film de lancement du Fonds de dotation. Alain KOUBI fait part des études réalisées sur le versant financier. L'opération a été mise en place à partir de la publication des statuts de l'association au *Journal officiel*.

Le président fait la synthèse des débats sur tous les points traités et demande l'implication de tous les administrateurs pour porter les différents projets. Il estime qu'avec ces événements, Mondial 2017 et Euro 2018, la Maison du Handball, l'informatique, le Fonds de dotation, la Centrale d'achats doivent nous permettre de franchir une nouvelle étape dans la structuration et les ambitions fédérales.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.*



## Fournisseur de ballons pour les clubs de LFH

La FFHB procède au lancement d'un appel à candidatures pour la fourniture, à destination des clubs de LFH, de ballons pour la pratique du handball.

Le cahier des charges de la consultation est disponible auprès d'Aurélien REMY, chargée de mission Marketing à la LFH ([a.remy@handball-france.eu](mailto:a.remy@handball-france.eu)).

Les candidats sont invités à répondre à l'appel à candidatures en fournissant une offre globale visant l'ensemble des prestations.

Chaque offre devra être remise **au plus tard le 3 janvier 2013 à 16h** en réception au siège de la FFHB, sous pli cacheté à l'attention de la présidente de la LFH.

## RÉSULTATS SAISON 2013-2014

Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les règlements généraux et le règlement général des compétitions nationales. Sous réserve des procédures en cours, les résultats des rencontres disputées avant les 22-24 novembre 2013 sont homologués.



## LIGUE NATIONALE DE HANDBALL

class.	équipes	pts	joué	gagné	nul	perdu	but+	but-	diff	forfait	pén
1	DUNKERQUE HB GRAND LITTORAL	21	13	10	1	2	330	305	25	0	0
2	PARIS HANDBALL	21	13	10	1	2	409	371	38	0	0
3	MONTPELLIER HANDBALL	19	13	9	1	3	427	359	68	0	0
4	FENIX TOULOUSE HANDBALL	17	13	8	1	4	366	353	13	0	0
5	HBC NANTES	16	13	8	0	5	362	333	29	0	0
6	SAINT RAPHAEL VHB	16	13	8	0	5	378	379	-1	0	0
7	Cesson Rennes Métropole HB	14	13	6	2	5	358	365	-7	0	0
8	CHAMBERY SAVOIE HB	11	13	5	1	7	384	382	2	0	0
9	PAYS AIX UNIVERSITE CLUB HANDBALL	11	13	5	1	7	327	355	-28	0	0
10	SELESTAT ALSACE HANDBALL	10	13	5	0	8	359	385	-26	0	0
11	USAM NIMES GARD	9	13	4	1	8	353	364	-11	0	0
12	DIJON BOURGOGNE H.B.	6	13	3	0	10	306	339	-33	0	0
13	TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL	6	13	2	2	9	329	373	-44	0	0
14	UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL	5	13	2	1	10	320	345	-25	0	0

### Journée 13

18/12/13	20:45	Cesson Rennes Métropole HB	29	26	SELESTAT ALSACE HANDBALL
18/12/13	20:00	PARIS HANDBALL	29	23	TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL
21/12/13	15:05	MONTPELLIER HANDBALL	27	26	USAM NIMES GARD
18/12/13	20:00	UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL	28	30	SAINT RAPHAEL VHB
18/12/13	20:30	DIJON BOURGOGNE H.B.	23	27	FENIX TOULOUSE HANDBALL
19/12/13	20:45	CHAMBERY SAVOIE HB	21	17	DUNKERQUE HB GRAND LITTORAL
18/12/13	20:30	PAYS AIX UNIVERSITE CLUB HB	22	27	HBC NANTES



## COUPE DE FRANCE

### NATIONALE FÉMININE – 1/16<sup>e</sup> DE FINALE

#### 5<sup>e</sup> TOUR

20/12/13	21:00	SAINT GREGOIRE RENNES METROPOLE HB	22	24	HBC BREST PENN-AR-BED
21/12/13	19:00	DROME HANDBALL BOURG DE PEAGE	27	30	ASUL VAULX EN VELIN
20/12/13	20:00	MERIGNAC HANDBALL	35	22	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL
21/12/13	18:00	STELLA SPORTS SAINT MAUR HANDBALL	34	24	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM
21/12/13	18:00	HBC ST AMAND LES EAUX PORTE DU HAINAUT	34	33	CHAMBRAY TOURAINE HANDBALL
21/12/13	20:15	LA MOTTE SERVOLEX HB	28	31	A.S.CANNES HB

### NATIONALE MASCULINE – 1/16<sup>e</sup> DE FINALE

#### 5<sup>e</sup> TOUR

21/12/13	20:45	CAVIGAL NICE SPORTS HANDBALL	29	31	PAYS AIX UNIVERSITE CLUB HANDBALL
22/12/13	15:15	CREA HB OISSEL	20	23	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES
21/12/13	19:30	ANGERS NOYANT HBC	26	27	Cesson Rennes Métropole HB
21/12/13	20:00	SMV VERNON SAINT MARCEL	21	28	DUNKERQUE HB GRAND LITTORAL
22/12/13	20:45	VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLAIS	25	37	CHAMBERY SAVOIE HB
21/12/13	20:00	PLOBSHEIM	22	36	DIJON BOURGOGNE H.B.

18/12/13	20:00	A.S.MONACO HANDBALL	25	30	USAM NIMES GARD
21/12/13	20:00	US CRETEIL HANDBALL	30	35	PARIS SAINT GERMAIN HANDBALL
22/12/13	16:00	CAEN HANDBALL	25	35	CHARTRES METROPOLE HANDBALL 28
21/12/13	20:00	FOLSCHVILLER	32	36	SELESTAT ALSACE HANDBALL
17/12/13	20:00	GRENOBLE SMH/GUC	20	34	MONTPELLIER AGGLOMERATION HB
20/12/13	20:30	PAU NOUSTY SPORTS	25	33	HBC NANTES
22/12/13	16:00	ASB REZE HANDBALL	20	36	FENIX TOULOUSE HANDBALL
21/12/13	20:30	UMS PONTAULT-COMBAULT HANDBALL	29	28	UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL
22/12/13	18:00	MULHOUSE HANDBALL SUD ALSACE	30	32	TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL
21/12/13	20:30	ROC AVEYRON HANDBALL	23	42	SAINT RAPHAEL VHB

## TOURNOI GEORGES-ILTIS

class.	équipes	pts	joué	gagné	nul	perdu	but+	but-	diff	forfait	pén
1	DANEMARK	9	3	3	0	0	103	77	26	0	0
2	HONGRIE	7	3	2	0	1	92	94	-2	0	0
3	ROUMANIE	5	3	1	0	2	87	92	-5	0	0
4	FRANCE	3	3	0	0	3	81	100	-19	0	0

### Journée 1

20/12/13	13:45	HONGRIE	31	30	ROUMANIE
21/12/13	14:30	DANEMARK	35	27	HONGRIE
19/12/13	14:15	FRANCE	29	34	HONGRIE
19/12/13	09:15	ROUMANIE	26	33	DANEMARK
20/12/13	18:00	FRANCE	24	35	DANEMARK
21/12/13	17:00	FRANCE	28	31	ROUMANIE

# GOLDEN LEAGUE

HANDBALL / FRANCE • NORVÈGE • DANEMARK • QATAR

**PARIS-BERCY**

**4 et 5 Janvier 2014**

**GOLDEN LEAGUE 2014**

www.experts-handball.com

**RESERVATIONS**

<b>TICKETNET</b> www.ticketnet.fr 0892 390 490 www.bercy.fr	<b>FRANCE BILLET</b> www.francebillet.com	<b>E BILLET</b> www.e-billet.fr 0892 390 100
-------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	----------------------------------------------------

Points de vente : Guichet POPB, Fnac, Auchan, Galeries Lafayette, E.Leclerc, Carrefour, Cultura, Cora

Avec le soutien de :

<b>7</b>	<b>île de France</b>	<b>MAIRIE DE PARIS</b>	Informations : www.ff-handball.org	<b>L'EQUIPE</b> Partageons le sport.	<b>CANAL+</b>	<b>RMC</b> Sport Total Sport
<b>adidas</b>	<b>l'Artisanat</b>	<b>FDJ</b>	<b>RENAULT RENT</b> LOCATION DE VÉHICULES	<b>oasis</b>		